

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le douzième jour d'août de l'an 2020, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents et présentes mesdames les conseillères Bernita Tétraut et Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche. Absent Mario Montambault : absence motivée

(3) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20H02

2020-08-155 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétraut

Et résolu:

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

2020-08-156 Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier. **Adopté**

2020-08-157 Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 16 juillet 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétraut

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 juillet 2020, soit adopté tel que rédigé par monsieur Daniel Bacon, directeur général, secrétaire-trésorier. **Adopté**

2020-08-158 Approbation des comptes

15967 La Capitale assureur	1 015,36
15968 Paul Labranche (km)	30,60
15969 Annulé	0,00
15970 Pierre Buisson (entretien terrain)	682,25
15971 Marcel Gauthier (conciergerie)	1 516,67
15972 Media Transcontinental (route 352)	73,75
15973 Pierre Buisson (entretien terrain)	682,25
15974 Pierre Buisson (entretien terrain)	682,25
15975 Pierre Buisson (entretien terrain)	682,25
15976 Telus (cellulaire)	138,50
15977 Hydro-Québec (hôtel ville + biblio)	165,43
15978 Pierre Buisson (entretien terrain)	682,25
15979 Annulé	0,00
15980 Postes Canada (timbres)	529,00
15981 ADN Communication	92,16
15982 Buromobil (location toilette)	143,72
15983 Canadien National (entretien voie)	888,00
15984 La Capitale (assurance collective)	1 607,54
15985 Chambre de commerce (cotisation)	143,72
15986 Service cité propre (juillet)	3 545,06
15987-89 Coop Novago	2 618,12
15990 Distribution Robert (prod. Désinfectant)	81,46
15991 Daniel Durocher (hôtel de ville)	274,02

15992 Électroméga (location modem)	27,60
15993 Eurofins (test eau)	411,32
15994 Fournitures Denis (papeterie)	143,88
15995 Groupe A & A (photocopies)	185,56
15996 Hydro-Québec	517,86
15997 JM Sports (bobine fouet)	45,98
15998 Lingco (lignage de rues)	8 233,27
15999 Ascenceurs Lumar (entretien)	201,21
16000 MGEF (ponceau + location équip.)	1 080,76
16001 Environnement MCM (problème chlore)	462,20
16002 Mecanarc (valves)	316,18
16003 MRC Mékinac (enfouis. Quote-part, fosse)	40 456,80
16004 Neksys (interface, technicien)	4 970,67
16005 Oze Publicité (webmestre juin)	71,86
16006 Pr'eautech (analyseur de chlore)	6 198,11
16007 Signoplus (pancarte)	469,05
16008 SNC Lavalin (route 352)	4 431,41
16009 Stelem (détecteur de fuite)	6 070,68
16010 Telus	692,74
16011 Transporteurs en vrac (rang sud)	185,18
16012 André Gagnon (castors)	400,00
16013 Caroline Moreau (poste et papeterie)	120,70
16014 Suzanne Tessier (équip. biblio)	73,79
16015 Francois Douville (CCU)	50,00
16016 Gérard Gagnon (CCU)	50,00
16017 Gilles Roberge (CCU)	100,00

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le directeur général soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, Directeur général, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de juillet 2020 ci-dessus approuvés.

Adopté

Lecture de la correspondance

André Gagnon : Demande de prolongation pour l'accès aux VTT à partir du chemin de fer de la rue du Moulin vers le rang Price.

Ministère des Transports : Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, accorde un montant de 25 000\$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité.

Corporation Transport Adapté Mékinac : Invitation à l'assemblée générale annuelle le 20 août 2020.

CPTAQ : Décision favorable dans le dossier des Entreprises forestières Lefebvre Inc.

Centre de services scolaire de l'Énergie : Covid-19 Rayon de marche augmenté à 2 000 mètres au lieu de 1 600 mètres pour l'admissibilité au transport scolaire.

MRC Mékinac : Résolution de la MRC Mékinac au directeur général du Centre de services scolaires de l'Énergie concernant le rayon de marche pour l'augmentation de l'admissibilité au transport scolaire.

Ministère des Transports : Décision finale concernant le pont rang Price P-01551, considérant le refus de la dernière proposition présentée au conseil municipal et

l'exigence de ne pas avoir d'entraves, le Ministère ne pourra procéder aux travaux de réfection en régie cette année et reverra sa stratégie.

MAMH : Paiement de 8 712\$ en mars 2020 qui constitue notre quote-part du programme de dotation spéciale de fonctionnement, qui a été prévu à l'entente de Partenariat 2020-2024.

HDF : Dénonciation de travaux exécutés dans le projet MEK-P0153 Réfection de la chaussée et travaux de voirie route 352.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Sensibilisation à la présence potentielle de milieux humides et hydriques au sein de certains lots de la municipalité.

MRC Mékinac : Appui à la municipalité de St-Adelphe concernant une demande à la CPTAQ dans le dossier de Boiserie Savco Inc.

SAMBBA : Invitation à l'assemblée générale annuelle de 19-20 le 24 septembre 2020.

2020-08-159 **Acceptation et dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par M. Daniel Bacon, directeur général/secrétaire-trésorier.

Adopté

2020-08-160 **Dérogation mineure sur la route 352 St-Adelphe**

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur les dérogations mineures (règlement 99-194) a été adopté par la Municipalité de Saint-Adelphe en vertu des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage 2009-253 a été déposée par monsieur Guy Gagnon, laquelle dérogation affecte :

- **Article 8.1 (bâtiment principal), à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, le bâtiment principal doit respecter les dimensions suivantes : 1- une superficie minimale au sol de 50 mètres carrés; 2- une longueur minimale de la façade avant de 7 mètres.**

CONSIDÉRANT que la dérogation vise à :

- **Autoriser la construction d'un bâtiment en bas de la superficie permise soit 27,5 mètres carrés au lieu de 50 mètres carrés. Dérogation également pour la longueur minimale de la façade avant permise soit de 5 mètres au lieu de 7 mètres.**
- **Lequel terrain est situé sur la route 352 à St-Adelphe.**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme de Saint-Adelphe, ayant pour mission d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, a examiné les lieux et a formulé un avis écrit;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal de Saint-Adelphe ont pris connaissance des recommandations faites par le Comité consultatif en urbanisme, ont étudié le dossier et enfin, qu'ils doivent statuer sur la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un AVIS PUBLIC a été donné en date du 23 juillet 2020 (au moins 15 jours avant la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 août 2020) et affiché aux endroits prévus par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que toutes les procédures pour une demande de dérogation mineure ont été faites selon les dispositions prévues au règlement 99-194 (*portant sur les dérogations mineures*);

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que suite à l'étude du dossier de M. Guy Gagnon, la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la demande de dérogation mineure présentée.

Adopté

Dérogation mineure au 587 route 352 à St-Adelphe

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur les dérogations mineures (règlement 99-194) a été adopté par la Municipalité de Saint-Adelphe en vertu des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage 2009-253 a été déposée par madame Marie-Ève St-Amand, laquelle dérogation affecte :

- **Section 7.1 (marge), les marges latérales doivent être libres de toute construction ou aménagement sauf ceux dans le présent règlement. Les dimensions des marges sont spécifiées à la grille des spécifications se rapportant à chacune des zones.**

CONSIDÉRANT que la dérogation vise à :

- **Autoriser la construction d'une maison dont la somme des deux marges latérales donne 5 mètres, ce qui ne respecte pas la somme des deux marges latérales réglementaires de 7 mètres. Donc dérogation de 2 mètres.**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme de Saint-Adelphe, ayant pour mission d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, a examiné les lieux et a formulé un avis écrit;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal de Saint-Adelphe ont pris connaissance des recommandations faites par le Comité consultatif en urbanisme, ont étudié le dossier et enfin, qu'ils doivent statuer sur la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un AVIS PUBLIC a été donné en date du 23 juillet 2020 (au moins 15 jours avant la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 août 2020) et affiché aux endroits prévus par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que toutes les procédures pour une demande de dérogation mineure ont été faites selon les dispositions prévues au règlement 99-194 (*portant sur les dérogations mineures*);

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que le comité consultatif en urbanisme recommande que le conseil municipal accepte cette demande de dérogation mineure de 2 mètres en autant que cette réduction de marge se situe sur le côté droit du terrain par rapport au lot avoisinant portant le numéro de cadastre 5 802 537 car sur le terrain, la résidence principale se situe assez loin de cette éventuelle nouvelle construction.

Que suite à l'étude du dossier de Mme Marie-Ève St-Amand, la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la demande de dérogation mineure présentée.

Adopté

Demande de prêt gratuit de la salle municipale par Mme Anne-Marie Charest pour des classes de yoga

CONSIDÉRANT que madame Anne-Marie Charest a présenté une demande pour le prêt gratuit de la salle municipale dans le but d'offrir des classes de

yoga à notre population les lundis et mardis soir de 17h30 à 19h00 et le mercredi matin de 10h00 à 11h15. La date de début des cours reste à déterminer.

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte à nos citoyennes et à nos citoyens de participer à ces classes dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que Mme Charest souhaite diviser son groupe en deux parties de 10 personnes chacun afin de respecter les consignes de la Santé Publique.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt gratuit de la salle municipale à madame Anne-Marie Charest pour des classes de yoga qui se tiendront les lundis et mardis soir ainsi que les mercredis matin.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe exige cependant que les règles de la Santé Publique en vigueur concernant la pandémie du Covid-19 au moment du début des cours de yoga soit respectées et fera signer un document à cet effet par Madame Charest

Adopté

2020-08-163 Demande de prêt gratuit de la salle municipale par Raphaëlle Côté-Germain de l'Escouade Indépendance afin pour offrir des cours de danse.

CONSIDÉRANT que madame Raphaëlle Côté-Germain a présenté une demande pour le prêt gratuit de la salle municipale dans le but d'offrir des cours de danse, à notre population;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte à nos citoyennes et à nos citoyens de suivre ces cours dans leur propre municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt gratuit de la salle municipale à Raphaëlle Côté-Germain pour des cours de danse à compter de septembre 2020, à raison d'une journée/semaine, jusqu'en décembre 2020;

Que la Municipalité de Saint-Adelphe exige cependant que les règles de la Santé Publique en vigueur concernant la pandémie du Covid-19 au moment du début des cours de danse soit respectées et fera signer un document à cet effet par Madame Côté-Germain.

Adopté

2020-08-164 Représentation municipale à l'assemblée générale annuelle de la SAMBBA

CONSIDÉRANT que la SAMBBA (Société d'aménagement de la mise en valeur du bassin de la Batiscan) tiendra son assemblée générale annuelle le jeudi 24 septembre 2020 à Ste-Geneviève-de-Batiscan et qu'il y a lieu de désigner un/e représentant/e de notre municipalité pour y assister;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe désigne la conseillère municipal madame Suzanne Tessier, pour représenter la municipalité à l'assemblée générale annuelle de la SAMBBA qui se tiendra le 24 septembre 2020 à 13h30, à Ste-Geneviève-de-Batiscan.

Adopté

2020-08-165 Représentation municipale à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de transports adapté de Mékinac

CONSIDÉRANT que la Corporation de Transport adapté de Mékinac tiendra son assemblée générale annuelle le jeudi 20 août 2020 à Ste-Thècle et qu'il y a lieu de désigner un/e représentant/e de notre municipalité pour y assister;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe désigne M. Claude Thiffault, conseiller municipal, pour assister à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de Transport adapté de Mékinac qui se tiendra le 20 août 2020 à 13h30, à Ste-Thècle.

Adopté

2020-08

Levée de l'assemblée à 20H44.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, Dir. général, Sec.-trésorier
